

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001111-208

Date : 2 juin 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

FAY LEUNG
Demanderesse

c.
UBER CANADA INC.
Défenderesse

**JUGEMENT SUR UNE DEMANDE DE MODIFIER LA
DEMANDE D'AUTORISATION**

[1] La demanderesse requiert (le 21 mai 2021) l'autorisation de modifier sa demande d'autorisation, essentiellement pour ajouter deux codéfenderesses, Uber B.V. et Uber Portier B.V., sociétés dont le siège social serait situé aux Pays-Bas.

[2] Par courriel du 27 mai 2021¹, les avocats d'Uber Canada inc. déclarent ne pas faire opposition à cette modification.

[3] Le Tribunal autorise la modification.

[4] Le Tribunal compte que signification sera faite diligemment aux nouvelles défenderesses, conformément aux articles 494-496 du *Code de procédure civile* pour maximiser la possibilité de procéder au débat sur l'autorisation le 16 septembre 2021, tel que déjà convoqué.

¹ Versé au dossier.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **ACCUEILLE** la demande de modification (21 mai 2021);
- [6] **AUTORISE** la modification de la demande d'autorisation pour y ajouter Uber B.V. et Uber Portier B.V. à titre de codéfenderesses;
- [7] **DÉCLARE** que la demande modifiée du 21 mai 2021 (pièce RM-1) est réputée versée au dossier, sans autre formalité.
- [8] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert
LAMBERT AVOCAT INC.
Avocats pour la demanderesse

Me Maude Mercier
Me François Giroux
Me Kristian Brabander
Me Gabriel Querry
McCARTHY TÉTRAULT
Avocats pour la défenderesse

Date d'audience : Sur échange de courriels seulement